

# Le RGPD: Règlement Général sur la Protection des Données

Information - CD de Rugby 64 -

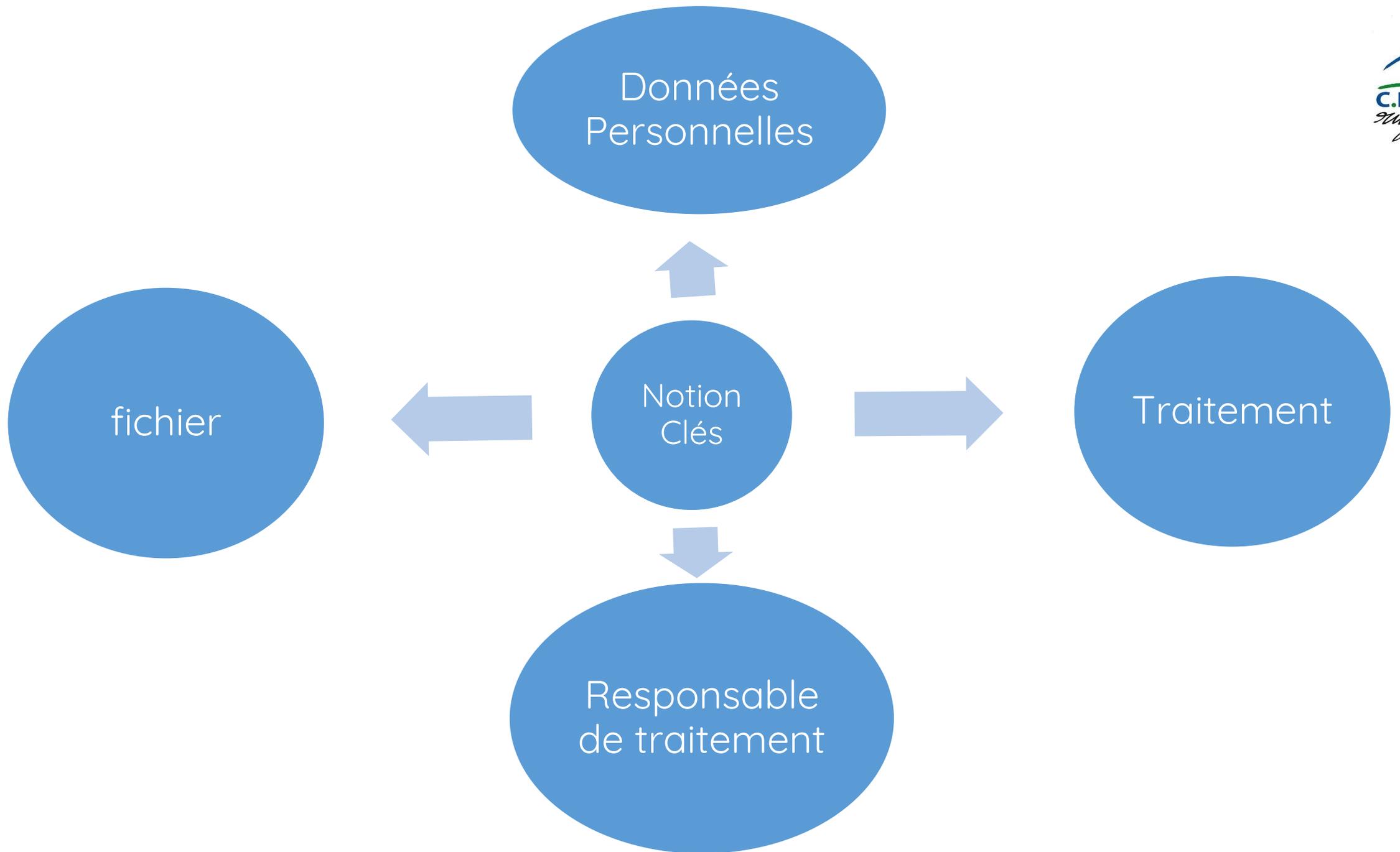


# RGPD: Qu'est ce que c'est?

- « Le RGPD est une réglementation européenne obligatoire qui refond et renforce les droits et la protection des données à caractère personnel des personnes physiques. Il s'applique aux traitements de données personnelles, réalisés sur support informatique (logiciels, sites webs...) mais également sur support papiers. »
- Il est rentré en vigueur depuis le 25 mai 2018. C'est une loi.
- Une association doit se mettre en conformité avec la loi, dans le cas contraire elle encoure des poursuites.

# Qui est concerné?

- Toutes structures ayant des adhérents, des membres et susceptibles de collecter des données personnelles.
- Ainsi, les associations sportives, comme les clubs de rugby, sont concernées et doivent être en conformité. **Ce document a pour objectif d'aider les dirigeants des clubs à mettre en place le RGPD, obligatoire depuis 2018**



# NOTIONS CLES

Une donnée personnelle est toute information permettant d'identifier une **personne directement** (nom, prénom, etc.) ou **indirectement** (numéro de sécurité sociale, numéro de téléphone, etc.).

La notion de **fichier** recouvre « tout ensemble stable et structuré de données accessibles selon des critères déterminés », c'est-à-dire organisé de telle sorte qu'il permet un accès aisé aux données (ce peut être des dossiers papier classés par ordre alphabétique ou chronologique).

La notion de « traitement » couvre toute opération ou ensemble d'opérations effectuées sur des données : collecte, enregistrement, conservation, modification, communication par transmission. Cette notion désigne également le moyen à l'appui duquel les données sont traitées. (l'outil de traitement : il peut s'agir, par exemple, d'un « tableau Excel », d'une base de données créée grâce au logiciel « métier » de l'organisme, d'un dispositif de géolocalisation).

Le traitement de données personnelles peut être automatisé ou non (par exemple un dossier professionnel sous format papier est un traitement de données personnelles).

La notion de responsable de traitement renvoie à la personne physique ou morale qui détermine les finalités et les moyens du traitement et sur laquelle reposent les obligations prévues par la loi. En général, le responsable de traitement est la personne morale d'un organisme incarnée par son représentant légal.

Le sous-traitant est celui qui traite des données à caractère personnel pour le compte du responsable de traitement.

# Les 5 étapes de la démarche

- Nommez votre [responsable de traitement des données](#) (DPO: Data Protection Officer)
- [Informer vos licenciés](#) lors de leur inscription. Recueillir le consentement des licenciés
- [Réaliser le bilan de l'utilisation des données](#) personnelles des adhérents dans votre club
- [Organiser votre structure RGPD](#): cf registre
- Accès aux données sécurisées

# 1-Choisir son responsable de traitement



- Cette personne est considérée comme la détentrice de la base de données
- Missions:
  - Formations (et information) des autres bénévoles
  - Aide aux bénévoles
  - Gestion des données et garantie de la qualité de ces données
- Mise en place des procédures (qui peut saisir, modifier, voir les données? Qui s'occupe de la base de données?...)
- Quelles informations je dois recueillir (les nécessaires)

## 2-Informer ses licenciés

- Obligation de l'association d'informer ses licenciés, bénévoles, donateurs, bénéficiaires...
- Avertir et demander le consentement de chaque licencié par écrit lors de l'inscription. Exemple [ici](#)
- Faire le tri de la base de données (même en version papier)
- Garder que les données utiles

## 3-Réaliser le bilan

- Répertorier et analyser les données auxquelles l'association a accès. (mission du responsable)
- Qui a accès aux données? Qui peut modifier, saisir les données...?
- En fonction du bilan mise en place de procédures
- Sensibilisation de la mise en conformité au RGPD à l'ensemble des membres du bureau

# 4-Organisez votre structure RGPD

- Réaliser le registre de traitement
- Il permet de recenser l'ensemble des données personnelles et de disposer ainsi d'une vue d'ensemble de vos actions
- Vérifier la sécurité de vos données et assurer que toutes vos démarches intègrent les obligations RGPD
- [Registre](#) (site de la CNIL)

## 5-Accès aux données sécurisées

- Définir avec précisions les responsables habilités à avoir accès aux données personnelles des licenciés.

# Conclusion



Le RGPD est obligatoire et les associations sportives doivent se soumettre à cette réglementation.

Afin de vous aider à sa mise en place vous trouverez sur le site internet du CD rugby 64 ( <https://www.cd64rugby.fr> ) les documents indispensables pour la mise en place du RGPD.

- Engagement de confidentialité pour les personnes susceptibles de manipuler les données personnelles
- Exemple « conformité sur la protection des données »
- Exemple de fiche d'inscription
- Exemple de registre basique et version ODS

# Sources

- <https://blog.assoconnect.com/articles/22226-rgpd-5-bonnes-pratiques-pour-les-associations#pratiques>
- <https://www.cnil.fr/fr/conformite-rgpd-information-des-personnes-et-transparence>
- <https://www.cnil.fr/fr/RGDP-le-registre-des-activites-de-traitement>
- <https://blog.assoconnect.com/articles/8755-10-conseils-pour-gerer-efficacement-sa-base-de-membres>
- [https://www.cnil.fr/sites/default/files/atoms/files/pdf\\_6\\_etapes\\_interactifv2.pdf](https://www.cnil.fr/sites/default/files/atoms/files/pdf_6_etapes_interactifv2.pdf)
- <https://www.cnil.fr/fr/comprendre-le-rgpd>